

# Marche mondiale des femmes

---

Charte mondiale  
des femmes pour  
l'humanité



# TABLE DES MATIÈRES

*Cette brochure est composée de deux parties : le texte complet de la Charte et la Charte en bref.*

## I - LA CHARTE

- **La MMF : un mouvement irréversible** 1
- **Qu'est-ce que la Charte?** 2
  - Relais mondial de la Charte 3
- **La Charte : texte officiel** 4

## II - LA CHARTE EN BREF

- **La Charte en bref (1)** 12
  - Un mondial idéal selon le collectif Femmes Debout 13
- **La Charte en bref (2)** 16
  - Un mondial idéal selon 't Vergiet 17
- **Liste des membres de la MMF** 23

## La Marche mondiale des femmes en Belgique En marche en 2005

**En Belgique, 150 organisations font partie du réseau de la Marche mondiale des femmes.**  
(voir liste des membres page 23).

**Contact :** Marche mondiale des femmes  
MMF asbl- Wereldvrouwenmars - WVM asbl

**Coordination :** Maryam Kechiche et  
Leen Vandamme

**tél. :** 02 229 38 28

**fax :** 02 229 38 48

**e-mail :** [marche@amazone.be](mailto:marche@amazone.be)

**website :** [www.marchemondialedesfemmes.be](http://www.marchemondialedesfemmes.be)



**photos** © Marche mondiale des femmes

# LA CHARTE

## LA MARCHÉ MONDIALE DES FEMMES

---

### Un mouvement irréversible

Depuis l'an 2000, la Marche mondiale des femmes est rapidement devenue un mouvement mondial incontournable. Elle est composée de 5 600 groupes de femmes à travers 163 pays et territoires.

La Marche mondiale des femmes est un réseau mondial d'actions de lutte contre la pauvreté et la violence envers les femmes. C'est un mouvement composé de groupes de femmes de diverses origines ethniques, culturelles, religieuses, politiques, de classe, d'âge, d'orientation sexuelle. Au lieu de nous séparer, cette diversité nous unit dans une solidarité plus globale.

En 2000, nous avons, en tant que Marche mondiale des femmes, écrit une plate-forme politique contenant 17 revendications concrètes afin d'éliminer la pauvreté dans le monde, réaliser le partage des richesses, éradiquer la violence à l'égard des femmes et obtenir le respect de leur intégrité physique et morale. Nous avons transmis ces revendications aux responsables du Fonds monétaire international, de la Banque mondiale, de l'ONU. Nous n'avons reçu aucune réponse concrète. Nous avons aussi transmis ces revendications aux élus et élues et, aux dirigeants et dirigeantes de nos pays.

Depuis lors, nous continuons à défendre nos revendications sans relâche. Nous proposons des alternatives pour construire un autre monde. Nous sommes actives au sein des mouvements sociaux du monde et de nos sociétés. Nous approfondissons la réflexion sur la place qu'occupent et que doivent occuper les femmes dans le monde.

Par cette charte mondiale des femmes pour l'humanité et par les actions à venir nous réaffirmons qu'un autre monde est possible, un monde rempli d'espoir, de vie, où il fait bon vivre et nous déclarons notre amour à ce monde, à sa diversité et à sa beauté.



## QU'EST-CE QUE LA CHARTE ?

*La Charte mondiale des femmes pour l'humanité* se veut un texte inspirateur du monde que nous voulons construire. Elle nous permet de confronter nos visions de cet autre monde entre nous et avec les organisations alliées. Elle s'inscrit dans la dynamique déployée lors de la marche mondiale des femmes de l'an 2000. Elle sert de base aux actions de la Marche en 2005, au niveau local, national, régional et international.

Cette Charte est une proclamation de principes universels plutôt qu'une liste de revendications. Elle est bâtie sur les valeurs universelles fondamentales défendues par les femmes s :

- **l'égalité entre les personnes et entre les peuples**
- **les solidarités, ciment de l'humanité**
- **les libertés garantes de la richesse de la diversité**
- **la justice**
- **la paix**

### **Elaboration de la Charte**

---

La construction de la Charte s'est étalée du mois de septembre 2003 au mois de décembre 2004.

L'élaboration de la *Charte mondiale des femmes pour l'humanité* a fait appel à la participation de tous les groupes membres du réseau de la Marche mondiale des femmes et au mouvement de la Marche.

Un large processus de consultation, d'échanges et de débats avec les groupes participants de la Marche a été réalisé à travers le monde du mois de décembre 2003 au mois de décembre 2004.

### **Adoption de la Charte**

---

Lors de la Cinquième Rencontre internationale de la Marche mondiale des femmes au Rwanda en décembre 2004, les déléguées nationales ont adopté la *Charte mondiale des femmes pour l'humanité*.



La réalité politique, sociale et religieuse de chaque pays ou gouvernement a eu une influence sur l'adoption du texte de la Charte. Des groupes de femmes ont demandé à revenir sur le droit à l'avortement et à la liberté de vivre sa sexualité en tant que lesbienne. La coordination européenne a proposé d'insérer la question de l'avortement et des lesbiennes mais cela n'a pas été accepté.

Les délégations nationales et internationales des différentes coordinations de la MMF ont prouvé qu'elles étaient capables d'effacer les différences de culture, de religion, de situations sociale et politique. Ensemble elles ont dépassé leurs contradictions pour finaliser la rédaction.

Cette Charte prouve combien la Marche mondiale des femmes est un mouvement large qui donne des positions mondiales et reflète ce qui se passe dans les différents pays.

L'adoption de cette Charte permet de continuer à discuter avec les groupes de femmes qui avaient des opinions différentes.

## RELAIS MONDIAL DE LA CHARTE

Le 8 mars 2005, le lancement de la *Charte mondiale des femmes pour l'humanité* aura lieu simultanément dans chaque pays participant et des événements à caractère public souligneront l'occasion. Le même jour, le Relais mondial de la Charte mondiale des femmes sera également lancé.

Entre le 8 mars 2005 et le 17 octobre 2005, se déroulera le relais de la *Charte mondiale des femmes pour l'humanité*. Les femmes se passeront la Charte de pays en pays. Elles organiseront des actions à cette occasion et elles développeront des activités propres. Elles confectionneront aussi un patchwork (ou courtepointe) de la solidarité illustrant les valeurs de la Charte.

Le relais commencera au Brésil et parcourra ensuite les Amériques, l'Europe, l'Océanie, l'Asie, le Moyen-Orient, et l'Afrique.

Deux moments clés marqueront le parcours :

- 28 et 29 mai : rassemblement européen à Marseille
- 30 mai : accueil du relais de la Charte en Belgique.

Le relais de la Charte se terminera le 17 octobre 2005 (journée mondiale pour l'élimination de la pauvreté) au Burkina Faso à Ouagadougou.

# LA CHARTE : TEXTE OFFICIEL

## Préambule



*Nous, les femmes, marchons depuis longtemps pour dénoncer et exiger la fin de l'oppression que nous vivons en tant que femmes, pour dire que la domination, l'exploitation, l'égoïsme et la recherche effrénée du profit menant aux injustices, aux guerres, aux conquêtes et aux violences ont une fin.*

*De nos luttes féministes, de celles qu'ont menées nos aïeules sur tous les continents, sont nés de nouveaux espaces de liberté, pour nous-mêmes, pour nos filles, pour nos fils et pour toutes les petites filles et tous les petits garçons, qui, après nous, fouleront ce sol.*

*Nous bâtissons un monde où la diversité est un atout et où tant l'individualité que la collectivité sont sources de richesse, où les échanges fleurissent sans contraintes, où les paroles, les chants et les rêves bourgeonnent. Ce monde considère la personne humaine comme une des richesses les plus précieuses. Il y règne l'égalité, la liberté, la solidarité, la justice et la paix. Ce monde, nous avons la force de le créer.*

*Nous formons plus de la moitié de l'humanité. Nous donnons la vie, travaillons, aimons, créons, militons, nous distrayons. Nous assurons actuellement la majorité des tâches essentielles à la vie et à la continuité de cette humanité. Pourtant, notre place dans la société reste sous-évaluée.*

*La Marche mondiale des femmes, dont nous faisons partie, identifie le patriarcat comme le système d'oppression des femmes et le capitalisme comme le système d'exploitation d'une immense majorité de femmes et d'hommes par une minorité.*

*Ces systèmes se renforcent mutuellement. Ils s'enracinent et se conjuguent avec le racisme, le sexisme, la misogynie, la xénophobie, l'homophobie, le colonialisme, l'impérialisme, l'esclavagisme, le travail forcé. Ils font le lit des fondamentalismes et intégrismes qui empêchent les femmes et les hommes d'être libres. Ils génèrent la pauvreté, l'exclusion, violent les droits des êtres humains, particulièrement ceux des femmes, et mettent l'humanité et la planète en péril.*

*Nous rejetons ce monde !*

*Nous proposons de construire un autre monde où l'exploitation, l'oppression, l'intolérance et les exclusions n'existent plus, où l'intégrité, la diversité, les droits et libertés de toutes et de tous sont respectés.*

*Cette Charte se fonde sur les valeurs d'égalité, de liberté, de solidarité, de justice et de paix.*

# ÉGALITÉ

## **Affirmation 1.**

Tous les êtres humains et tous les peuples sont égaux dans tous les domaines et dans toutes les sociétés. Ils ont un accès égal aux richesses, à la terre, à un emploi digne, aux moyens de production, à un logement salubre, à une éducation de qualité, à la formation professionnelle, à la justice, à une alimentation saine, nutritive et suffisante, aux services de santé physique et mentale, à la sécurité pendant la vieillesse, à un environnement sain, à la propriété, aux fonctions représentatives, politiques et décisionnelles, à l'énergie, à l'eau potable, à l'air pur, aux moyens de transport, aux techniques, à l'information, aux moyens de communication, aux loisirs, à la culture, au repos, à la technologie, aux retombées scientifiques.



## **Affirmation 2.**

Aucune condition humaine ou condition de vie ne peut justifier la discrimination.

## **Affirmation 3.**

Aucune coutume, tradition, religion, idéologie, aucun système économique, ni politique ne justifie l'infériorisation de quiconque et n'autorise des actes qui remettent en cause la dignité et l'intégrité physique et psychologique.



**Affirmation 4.**

Les femmes sont des citoyennes à part entière avant d'être des conjointes, des compagnes, des épouses, des mères, des travailleuses.

**Affirmation 5.**

L'ensemble des tâches non rémunérées, dites féminines, qui assurent la vie et la continuité de la société (travaux domestiques, éducation, soin aux enfants et aux proches) sont des activités économiques qui créent de la richesse et qui doivent être valorisées et partagées.

**Affirmation 6.**

Les échanges commerciaux entre les pays sont équitables et ne portent pas préjudice au développement des peuples.

**Affirmation 7.**

Chaque personne a accès à un travail justement rémunéré, effectué dans des conditions sécuritaires et salubres, permettant de vivre dignement.

# LIBERTÉ

## **Affirmation 1.**

Tous les êtres humains vivent libres de toute violence. Aucun être humain n'appartient à un autre. Aucune personne ne peut être tenue en esclavage, forcée au mariage, subir le travail forcé, être objet de trafic, d'exploitation sexuelle.

## **Affirmation 2.**

Chaque personne jouit de libertés collectives et individuelles qui garantissent sa dignité notamment : liberté de pensée, de conscience, de croyance, de religion; d'expression, d'opinion; de vivre librement sa sexualité de façon responsable et de choisir la personne avec qui partager sa vie; de voter, d'être élue, de participer à la vie politique; de s'associer, se réunir, se syndiquer, manifester; d'élire son lieu de vie, sa nationalité, de choisir son statut civil; de suivre les études de son choix, de choisir sa profession et de l'exercer; de se déplacer; de disposer de sa personne et de ses biens; d'utiliser la langue de communication de son choix dans le respect des langues minoritaires et des choix collectifs concernant la langue d'usage et de travail; de s'informer, de se cultiver, d'échanger, d'accéder aux technologies de l'information.

## **Affirmation 3.**

Les libertés s'exercent dans la tolérance, le respect de l'opinion de chacune et de chacun et dans des cadres démocratiques et participatifs. Elles entraînent des responsabilités et des devoirs envers la communauté.

## **Affirmation 4.**

Les femmes prennent librement les décisions qui concernent leur corps, leur sexualité et leur fécondité. Elles choisissent d'avoir ou non des enfants.



## **Affirmation 5.**

La démocratie s'exerce s'il y a liberté et égalité.

# SOLIDARITÉ

## **Affirmation 1**

---

La solidarité internationale est promue entre les personnes et les peuples sans aucun type de manipulation ni influence.

## **Affirmation 2.**

---

Tous les êtres humains sont interdépendants. Ils partagent le devoir et la volonté de vivre ensemble, de construire une société généreuse, juste et égalitaire, basée sur les droits humains exempte d'oppression, d'exclusions, de discriminations, d'intolérance et de violences.

## **Affirmation 3.**

---

Les ressources naturelles, les biens et les services nécessaires à la vie de toutes et de tous sont des biens et des services publics de qualité auxquels chaque personne a accès de manière égalitaire et équitable.

## **Affirmation 4.**

---

Les ressources naturelles sont administrées par les peuples vivant dans les territoires où elles sont situées dans le respect de l'environnement et avec le souci de leur préservation et de leur durabilité.

## **Affirmation 5.**

---

L'économie d'une société est au service de celles et de ceux qui la composent. Elle est tournée vers la production et l'échange de richesses utiles socialement, qui sont réparties entre toutes et tous, qui assurent en priorité la satisfaction des besoins de la collectivité, qui éliminent la pauvreté et qui assurent un équilibre entre l'intérêt général et les intérêts individuels. Elle assure la souveraineté alimentaire. Elle s'oppose à la recherche exclusive du profit sans satisfaction sociale et à l'accumulation privée des moyens de production, des richesses, du capital, des terres, des prises de décision entre les mains de quelques groupes ou de quelques personnes.

## **Affirmation 6.**

---

La contribution de chacune et de chacun à la société est reconnue et entraîne l'ouverture de droits sociaux, quelle que soit la fonction qu'ils y occupent.

## **Affirmation 7.**

---

Les manipulations génétiques sont contrôlées. Il n'y a pas de brevet sur le vivant ni sur le génome humain. Le clonage humain est interdit.

# JUSTICE

## **Affirmation 1**

Tous les êtres humains, indépendamment de leur pays d'origine, de leur nationalité et de leur lieu de résidence, sont considérés comme des citoyennes et des citoyens à part entière jouissant de droits humains (droits sociaux, économiques, politiques, civils, culturels, sexuels, reproductifs, environnementaux) d'une manière égalitaire et équitable réellement démocratique.

## **Affirmation 2.**

La justice sociale est basée sur une redistribution équitable des richesses qui élimine la pauvreté, limite la richesse, et assure la satisfaction des besoins essentiels à la vie et qui vise l'amélioration du bien-être de toutes et de tous.

## **Affirmation 3.**

L'intégrité physique et morale de toutes et de tous est garantie. La torture, les traitements humiliants et dégradants sont interdits. Les agressions sexuelles, les viols, les mutilations génitales féminines, les violences spécifiques à l'égard des femmes et le trafic sexuel et la traite des êtres humains sont considérés comme des crimes contre la personne et contre l'humanité.

## **Affirmation 4.**

Un système judiciaire accessible, égalitaire, efficace et indépendant est instauré.

## **Affirmation 5.**

Chaque personne jouit d'une protection sociale qui lui garantit l'accès à l'alimentation, aux soins, au logement salubre, à l'éducation, à l'information, à la sécurité durant la vieillesse. Elle a accès à des revenus suffisants pour vivre dignement.

## **Affirmation 6.**

Les services de santé et sociaux sont publics, accessibles, de qualité, gratuits et ce, pour tous les traitement, toutes les pandémies, particulièrement pour le VIH.



# PAIX

## **Affirmation 1.**

---

Tous les êtres humains vivent dans un monde de paix. La paix résulte notamment : de l'égalité entre les sexes, de l'égalité sociale, économique, politique, juridique et culturelle du respect des droits, de l'éradication de la pauvreté qui assurent à toutes et tous une vie digne, exempte de violence, où chacune et chacun disposent d'un travail et de ressources suffisantes pour se nourrir, se loger, se vêtir, s'instruire, être protégé pendant sa vieillesse, avoir accès aux soins.

## **Affirmation 2.**

---

La tolérance, le dialogue, le respect de la diversité sont des garants de la paix.

## **Affirmation 3.**

---

Toutes les formes de domination, d'exploitation et d'exclusion de la part d'une personne sur une autre, d'un groupe sur un autre, d'une minorité sur une majorité, d'une majorité sur une minorité, d'une nation sur une autre sont exclues.

## **Affirmation 4.**

---

Tous les êtres humains ont le droit de vivre dans un monde sans guerre et sans conflit armé sans occupation étrangère ni base militaire. Nul n'a le droit de vie ou de mort sur les personnes et sur les peuples.

## **Affirmation 5.**

---

Aucune coutume, aucune tradition, aucune idéologie, aucune religion, aucun système économique ni politique, ne justifient les violences.

## **Affirmation 6.**

---

Les conflits armés ou non entre les pays, les communautés ou les peuples sont résolus par la négociation qui permet d'arriver à des solutions pacifiques, justes et équitables et ce, au niveau national, régional et international.

## Appel

Cette *Charte mondiale des femmes pour l'humanité* appelle les femmes et les hommes et tous les peuples et groupes opprimés du monde à proclamer individuellement et collectivement leur pouvoir à transformer le monde et à modifier radicalement les rapports qui les unissent pour développer des relations basées sur l'égalité, la paix, la liberté, la solidarité, la justice.

Elle appelle tous les mouvements sociaux et toutes les forces de la société à agir pour que les valeurs défendues dans cette Charte soient effectivement mises en œuvre et pour que les pouvoirs politiques prennent les mesures nécessaires à leur application.

**Elle invite à l'action pour changer le monde.  
Il y a urgence !!!**



*Aucun élément de cette Charte ne peut être interprété ni utilisé pour énoncer des opinions ou pour mener des activités contraires à l'esprit de cette Charte. Les valeurs qui y sont défendues forment un tout. Elles sont égales en importance, interdépendantes, indivisibles; la place qu'elles occupent dans la Charte est interchangeable.*

## **LA CHARTE... EN BREF (1)**

### **Collectif Femmes Debout : qui sommes-nous ?**

*En octobre 1999, dans le cadre de la Marche Mondiale des Femmes de l'an 2000, des associations verviétoises dont l'ACRF, Le Centre Femmes, le CFFB- Section de Verviers et Vie Féminine se sont réunies en vue d'organiser un 8 mars commun et de lancer les thèmes porteurs de la marche à Verviers.*

*Ces associations firent aussi appel aux différents groupes de femmes de l'arrondissement de Verviers, dont les germanophones.*

*C'est ainsi que naquit le Collectif Femmes Debout, mouvement pluraliste de l'arrondissement de Verviers.*

*Le 8 mars 2000, 250 femmes ont défilé dans les rues de l'ancienne cité lainière en scandant leurs revendications. Ce fut un grand succès et nous avons promis de ne pas en rester là !*

*Après la marche du 8 mars, Femmes Debout devint autonome et continua son travail en vue de la Marche européenne qui démarra à Gemmenich, au lieu dit : Les trois Frontières, Allemagne, Pays-Bas et Belgique pour arriver à Verviers en passant par la Région germanophone.*

*Le 10 octobre 2000, nous marchions vers Liège pour aller rejoindre la marche à relais wallonne en vue de nous retrouver le 14 octobre à Bruxelles.*

*Femmes Debout ne s'en tint pas là. Le 16 octobre 2000, 28 femmes du groupe s'envolaient de Bruxelles vers New York pour assister à la Marche Mondiale du 17 octobre.*

### **Comment " Femmes Debout " a procédé ?**

*En ce qui concerne la version raccourcie de la charte, rien de plus simple ! Une réunion de 7 personnes pendant 3 heures. Nous avons repris alinéa par alinéa, sans tenir compte des titres parce que nous avons remarqué que dans chaque thème, les choses se répétaient. Nous avons pensé qu'il fallait dire les choses concrètement pour qu'elles soient bien comprises de toutes et tous. Nous optons toujours pour un langage clair et précis, c'est ce qui passe le mieux. Nous avons intitulé cette version " Un monde idéal selon les femmes de la coordination régionale de la Marche mondiale des femmes de Verviers ".*

*Jeannine Gerlach et Anne-Marie Jaspar  
Pour la coordination  
verviétoise de la MMF-WVM*

## UN MONDE IDÉAL SELON... LE COLLECTIF FEMMES DEBOUT



Nous marchons depuis longtemps pour dénoncer l'oppression que nous vivons en tant que femmes, pour dire que la domination, l'exploitation, l'égoïsme et la recherche effrénée du profit menant aux injustices, aux guerres, aux conquêtes et aux violences ont une fin.

De nos luttes féministes, de celles qu'ont menées nos aïeules sur tous les continents, sont nés de nouveaux espaces de liberté, pour nous-mêmes, pour nos filles et pour toutes les petites filles qui, après nous, fouleront ce sol.

Les femmes forment plus de la moitié de l'humanité. Pourtant, leur place dans la société reste sous-évaluée.

Nous bâtissons un monde où la diversité est un atout et où tant l'individualité que la collectivité sont sources de richesse. Ce monde fondé sur les valeurs d'égalité, de liberté, de solidarité, de paix et de justice, nous avons la force de le créer.

### **Article 1.**

Tous les êtres humains et tous les peuples sont égaux dans tous les domaines et dans toutes les sociétés. Ils ont un accès égal aux richesses, à la terre, à un emploi digne, aux moyens de production, à un logement salubre, à l'éducation, à la formation professionnelle, à la justice, à une alimentation saine, nutritive et suffisante, aux services de santé physique et mentale, à la sécurité pendant la vieillesse, à un environnement sain, à la propriété, aux fonctions représentatives, politiques et décisionnelles, à l'énergie, à l'eau potable, à l'air pur, aux moyens de transport, aux techniques, à l'information, aux moyens de communication, aux loisirs, à la culture, au repos, à la technologie, aux retombées scientifiques.

### **Article 2.**

Toute discrimination basée sur le sexe, sur la couleur, sur l'appartenance ethnique ou à une caste, sur l'origine nationale, sur la classe sociale, sur le mode de vie, l'orientation sexuelle, le lieu de résidence, la religion, les croyances, la langue, l'âge, l'état de santé, le handicap est dénoncée et abolie.

### **Article 3.**

Aucune coutume, tradition, religion, idéologie, aucun système économique ne justifie l'infériorisation de quiconque et n'autorise des actes qui remettent en cause la dignité et l'intégrité physique et psychologique.

# FEMMES DEBOUT

## **Article 4.**

---

Tous les êtres humains vivent libres de toute violence. Aucun être humain n'appartient à un autre. Aucune personne ne peut être tenue en esclavage, subir le travail forcé, être objet de trafic, d'exploitation sexuelle, de prostitution.

## **Article 5.**

---

Chaque personne jouit de libertés collectives et individuelles qui garantissent sa dignité de la naissance à la mort : liberté de pensée, de conscience, de croyance, de religion; d'expression, d'opinion; de vivre son orientation sexuelle; de choisir son/sa partenaire de vie; de voter, d'être élue, de participer à la vie politique; de s'associer, se réunir, se syndiquer, manifester; d'élire son lieu de vie, sa nationalité, son statut civil; de suivre les études de son choix, de choisir sa profession et de l'exercer; de se déplacer; de disposer de sa personne et de ses biens; d'utiliser la langue de communication de son choix; de s'informer, de se cultiver, d'échanger, d'accéder aux technologies de l'information.

## **Article 6.**

---

Les femmes prennent librement les décisions qui concernent leur corps, leur sexualité et leur fécondité. Elles choisissent d'avoir ou non des enfants. Elles ont accès à l'avortement dans des conditions de santé publique.

Les femmes et les hommes sont responsables de la contraception. Elles et ils ont accès à une information fiable et impartiale sur les méthodes contraceptives, sur la protection contre les maladies sexuellement transmissibles et à des infrastructures sanitaires sûres, de qualité et gratuites.

## **Article 7.**

---

Les ressources naturelles sont administrées par les peuples vivant dans les territoires où elles sont situées dans le respect de l'environnement et avec le souci de leur préservation et de leur durabilité.

## **Article 8.**

---

L'économie d'une société est au service de celles et de ceux qui la composent. Les services publics assurent un équilibre entre l'intérêt général et les intérêts individuels.

# FEMMES DEBOUT

## **Article 9.**

---

Des mesures permettent à toutes et à tous de concilier les activités de travail rémunéré et les activités familiales, sociales, politiques, culturelles sont prises.

## **Article 10.**

---

Chaque personne a accès à la sécurité sociale via des programmes publics universels.

## **Article 11.**

---

La justice sociale est basée sur une redistribution équitable des richesses qui élimine la pauvreté, limite la richesse, assure la satisfaction des besoins essentiels à la vie et vise l'amélioration du bien-être de toutes et de tous.

## **Article 12.**

---

L'intégrité physique et morale de toutes et de tous est garantie. La peine de mort est abolie. La torture, les traitements humiliants et dégradants sont interdits. Les agressions sexuelles, les violences spécifiques à l'égard des femmes et le trafic sexuel sont considérés comme des crimes contre la personne et contre l'humanité.

## **Article 13.**

---

Un système judiciaire accessible, égalitaire, efficace et indépendant est instauré.

## **Article 14.**

---

Tous les êtres humains vivent dans un monde de paix où règne la tolérance, le dialogue, le respect de la diversité qui sont les garants de la paix.

## **Article 15.**

---

Toutes les formes de domination, d'exploitation et d'exclusion de la part d'une personne sur une autre, d'un groupe sur un autre, d'une minorité sur une majorité, d'une majorité sur une minorité, d'une nation sur une autre sont exclues.

## **Article 16.**

---

Tous les êtres humains ont le droit de vivre dans un monde sans guerre et sans conflit. Nul n'a le droit de vie ou de mort sur les personnes et sur les peuples. Les viols des femmes dans les conflits armés sont considérés comme crimes de guerre.

## **LA CHARTE... EN BREF (2)**

### **'t Vergiet : qui sommes-nous ?**

*'T Vergiet est une organisation où les pauvres prennent la parole. Nous luttons contre la pauvreté. Fortes de notre expérience et avec nos revendications, nous rencontrons les organisations, les services et les autorités publiques.*

*Nous proposons un large éventail d'activités de groupe pour les femmes: détente, rencontre, apprentissage, prise de connaissance de différentes cultures, ...*

*Chaque année, nous partons avec des femmes et leurs enfants en vacances pendant 5 jours. Nous organisons également des excursions pour toute la famille. Nous voulons impliquer tout le monde.*

*Chaque semaine, le jeudi après-midi une formation est organisée sur un thème que le groupe trouve important. Un de ces thèmes était celui de la Marche mondiale des femmes. Nous avons déjà participé activement en l'an 2000, lorsque nous avons accueilli Leen Vandamme qui nous a exposé le plan d'action de l'année 2005 de la MMF et la rédaction de la " Charte mondiale des femmes pour l'humanité ". Nous avons constaté que le texte de la Charte était difficile à comprendre pour nous. Nous y avons vu la possibilité de le rendre plus accessible. Nous avons travaillé avec 10 femmes. Nous nous réunissions deux fois par semaine avec six femmes, une personne du Centre de formation de base (Centrum voor Basiseducatie) et une animatrice de 'T Vergiet. Deux femmes y ont collaboré de chez elles.*

### **Comment avons-nous procédé ?**

*Nous lisons le texte, nous l'expliquons aux autres et nous en discutons souvent très longtemps. A la suite de ces échanges, nous rédigeons une nouvelle version que nous renvoyons toujours aux deux personnes qui restaient chez elles afin qu'elles relisent le texte. Nous sommes contentes du résultat.*

*Nous vous souhaitons une bonne lecture et nous espérons que nous sommes parvenues à rendre le texte plus compréhensible.*

*Tine, Annie, Lieve, Tulay, Sabine, Melina, Sien, Rita, An et Natasha*

## UN MONDE IDÉAL SELON... 'T VERGIET



Nous, la marche mondiale des femmes, voulons dénoncer l'oppression des femmes. Nous voulons aussi mettre fin à l'exploitation, l'égoïsme et la recherche effrénée du profit.

Les femmes forment plus de la moitié de l'humanité. Elles donnent la vie, elles travaillent, elles sont source d'amour, elles sont créatives et elles militent. Elles assurent actuellement la majorité des tâches essentielles à la vie et à la continuité de cette humanité. Pourtant, leur place dans la société reste sous-évaluée.

Nous désignons comme systèmes qui oppriment les femmes : le capitalisme (uniquement orienté vers le profit) et toute forme de société où les hommes ont du pouvoir sur les femmes. Le capitalisme exploite aussi une immense majorité de femmes et d'hommes dans notre monde.

Ces systèmes sont causes de pauvreté et d'exclusion. Ils violent les droits humains et en particulier les droits des femmes. De plus, ils menacent le monde.

Nous bâtissons un autre monde. Un monde sans oppression, sans intolérance et sans exclusion. Un monde où la personne humaine est considérée comme une des richesses les plus précieuses qui ne peut être profanée. Les échanges s'y déroulent sans contrainte et les promesses, les chansons et les rêves peuvent y fleurir.

Ce monde se fonde sur les valeurs d'égalité, de liberté, de solidarité, de justice et de paix.



# 'T VERGIET

## Sur le plan de l'égalité

1. Les femmes reçoivent le même salaire que les hommes pour un travail égal ou de valeur égale.  
Elles jouissent de droits sociaux et d'avantages équivalents.
2. Des mesures sont prises qui suppriment l'inégalité entre filles et garçons et entre femmes et hommes.
3. Les hommes et les femmes partagent également les tâches ménagères, l'éducation et les soins aux enfants et aux proches. Celui qui exécute ces tâches jouit de droits sociaux.
4. Les époux et les épouses sont égaux aussi bien à l'intérieur du couple qu'à l'intérieur de la famille, quelle qu'en soit la forme. Tous les modèles familiaux sont équivalents.
5. Les femmes disposent de leurs propres papiers d'identité.



# 'T VERGIET

## Sur le plan de la liberté

1. Les femmes comme les hommes sont responsables des moyens de contraception. Chacun des groupes dispose d'une information claire sur l'éventail de moyens de contraception et aussi sur la protection contre les maladies sexuellement transmissibles. Cette information est basée sur des faits.



2. Il existe des mesures fiables de qualité sur le plan des soins de santé. Elles sont gratuites et chacun peut en faire usage.
3. Les femmes ont le droit et le pouvoir de s'écarter de ce qu'une société d'hommes leur impose. On n'attend plus uniquement d'elles qu'elles soient belles et dociles, qu'elles se taisent, qu'elles se rendent utiles et travaillent dur.



# ' T VERGIET

## Sur le plan de la solidarité

1. On installe un Etat de droit avec un pouvoir séculier, qui repose sur une constitution, et qui est démocratique et pacifiste. Tous les groupes de population sont représentés, tout le monde peut participer, la représentation est constituée de manière équilibrée, personne n'est exclu.  
Tout se passe en concertation, en toute liberté et sous le contrôle, par la communauté, du bien-être général et des sources collectives de prospérité.
2. La diversité des espèces de plantes et d'animaux est un bien collectif. Elle doit être protégée. Le savoir des femmes dans ce domaine est reconnu et plus apprécié. Dans ce cas, l'âge des femmes a peu d'importance, ni la manière dont elles ont acquis leurs connaissances.



3. Les hommes comme les femmes peuvent combiner leur travail rémunéré avec le soin de leur famille et de leurs proches, et avec des activités d'ordre social, politique et culturel. Dans ce but, les mesures nécessaires doivent être prises.
4. Toutes les travailleuses et tous les travailleurs ont le droit de s'associer, de se réunir et de s'organiser. Ils ont le droit de s'affilier à un syndicat.
5. Des mesures sont prises pour combattre la fraude: la fraude fiscale, les paradis fiscaux et la fraude dans l'administration et la gestion de l'argent.
6. On garantit l'accès de toutes et tous à la sécurité sociale.



## ' T VERGIET

### Sur le plan de la justice

1. Quand les droits sont transgressés, tout est mis en œuvre pour démontrer clairement les violations et les dénoncer. On fait en sorte que les dommages subis par des personnes ou des communautés soient réellement compensés.
2. Les personnes qui transgressent des droits sont responsables de leurs actes. Par conséquent, ils sont punis.
3. La corruption et agir à sa guise avec le droit ou les règles sont poursuivis de manière efficace.
4. Les personnes qui fuient la violence, surtout les femmes qui fuient la violence sexuelle, ont droit à l'asile dans un pays sûr.
5. Des mesures sont prises pour s'attaquer aux conditions de vie déplorables de peuples et de groupes de personnes et de les améliorer.
6. Les mouvements sociaux unissent leurs forces. Ils expriment leurs points de vue à l'extérieur et agissent en toute liberté, sans craindre la répression.



## ' T VERGIET

### Sur le plan de la paix

1. On introduit des lois qui interdisent toutes les formes de violence et les condamnent. Ces lois sont aussi réellement appliquées. On condamne, en particulier, la violence dirigée contre les femmes, aussi bien dans la sphère publique que dans la sphère privée, aussi bien en temps de guerre qu'en temps de paix .
2. Tout le monde peut participer à des programmes éducatifs et de formation qui favorisent la paix, la non-violence et la manière d'éviter des conflits. Dans ces programmes, on condamne une attitude guerrière, belliqueuse, exagérément carrée et masculine. Il en va de même pour des idées et des conceptions qui conduisent à la domination, à l'exploitation, à la concurrence et aux dissensions internes. On veille à ce que les femmes et les hommes ne soient pas présentés sous une forme haineuse ou dénigrante dans les médias, la publicité, les publications scientifiques et autres.
3. L'industrie de l'armement est démantelée et on l'oriente dans la direction de programmes sociaux qui favorisent la santé publique, l'emploi et l'enseignement. La recherche scientifique sert la société des citoyens et pas les objectifs militaires.
4. En cas de menace de guerre ou de conflit armé, on fait appel à des méthodes pacifiques. Dès les premiers signes, on fait tout pour éviter le conflit. Si, malgré cela, une guerre ou un conflit armé éclate, on recherche une solution par des moyens pacifiques. Les femmes sont activement impliquées dans ce processus. Elles contribuent à la reconstruction d'une société et à un état qui garantit la paix.
5. Les femmes sont représentées de manière égale dans une organisation démocratique qui s'engage pour le monde entier. Cette organisation défend véritablement les intérêts de toutes les femmes et de tous les hommes. Elle institue la paix et assure que la pauvreté et la violence disparaissent. On y travaille de manière transparente et évidente pour tout le monde. Le fonctionnement et les activités sont contrôlés par les membres de la société qui ont créé l'organisation commune.



## MEMBRES DE LA MMF

11.11.11 – ABVV – ABVV-Vrouwen – AIC Belgique – Actiecomité Moslimvrouwen Vlaanderen – Action chrétienne rurale des femmes (ACRF) – ACLVB – ACV – ACV-Vrouwen – AGORA – Amnesty International – Amnesty International Vlaanderen – Asbl Solidarité femmes et refuge pour femmes battues – Asbl Barricade – Association de Femmes pour l'Intégration et l'Action en faveur des enfants et des familles d'origine étrangères (A.F.I.A) – ATEL ADA – ATOL – ATTAC Liège – Beweging tegen geweld vzw ZIJN – Bibliothèque communale de Hannut – Bibliothèque Libre de Hesbaye – Bio femmes – CDF (Federatie van Vooruitstrevende Verenigingen) – Cellule de l'égalité des Chances du Brabant Wallon – Centre coordonné de l'enfance – Centre culturel du Brabant wallon – Centre de planning et de consultations familiales et conjugales – Centre Exil – Centre Féminin d'Education Permanente (CFEP) – Centre Femmes – Centre pluraliste luxembourgeois – Centre Public d'Action Sociale – Centre Régional d'Action Interculturelle du Centre – Centre Régional Verviétois pour l'Intégration Groupe Femmes d'origine étrangère (CRVI) – Centrum Algemeen Welzijnswerk & Jeugdzorg Middenkust – Centrum Morele Dienstverlening (CMD) – Femmes FGTB – CIEP – MOC – CNCD – COFESUD – Collectif "Femmes en marche" de Mouscron-Comines – Collectif Congo – Collectif Contraception Liège – Collectif contre les violences familiales et l'exclusion – Collectif des femmes de Louvain La Neuve – Collectif des Femmes en Noir contre les expulsions et les centres fermés – Collectif des Femmes – Comité Blanc – Comité de liaison des femmes (CLF) – Commissie Vrouwen en Ontwikkeling/Commission Femmes et Développement – Commission communale Solidarité Liège-Tiers-Monde – Commission de Liège-Huy-Waremme – Commission Fédérale Socialiste pour l'Egalité entre les hommes et les femmes – Conseil des femmes francophones de Belgique (CFFB) – Consol (association de femmes congolaises) – Coordination Bruxelloise pour l'Emploi et l'Insertion des Femmes (COBBEF) – Coordination "Femmes en Marche" de la Province du Luxembourg – Coordination des Femmes Solidaires d'Ans – Coordination Femmes du Brabant Wallon – Coordination Femmes en marche de Mons – Coordination liégeoise de la MMF – Coordination MMF d'Ath – Coordination MMF de la région du Centre – Coordination MMF Hesbaye – Coordination Femmes Hesbaye – CSC – D.E.F.I.S. Vesdre – De Sloep – Derdewereldraad Westerlo – Digid@k – Echevinat de la Femme de la région du Centre – Ecolo – Entraide et Fraternité/Vivre Ensemble – Equipes d'Entraide – EVA Turnhout – Federatie van Zelforganisaties in Vlaanderen – Federatie Vlaamse Vrouwen (FVV) – Fédération des Femmes Réformatrices Libérales (MR) – Fédération Laïque des Centres de Planning Familial – Femmes 2000 – Femmes CSC – Femmes de Barricade – Femmes Debout de Verviers – Femmes Ecolo – Femmes et société du cdH – Femmes Prévoyantes socialistes (FPS) – Femmes pour la Paix – Femmes universitaires – Festival Voix de Femmes – FGTB – Fonds Ontwikkelingssamenwerking (FOS) – Flora (Netwerk voor vorming en werkcreatie met vrouwen/Réseau de formation et de création d'emploi avec les femmes) – Forum bruxellois de lutte contre la pauvreté – GAMS Belgique – Garantie asbl – Gelijke Kansen Provincie Antwerpen – GK Provincie Limburg – GK Provincie

Vlaams-Brabant – GK Provincie Oost-Vlaanderen – GK Provincie West-Vlaanderen – GK Stad Leuven – GK Stad Oostende – Gendergroep 11.11.11 – Groen! – Group d'Animation et de Formation pour Femmes Immigrées (GAFFI) – Groupe vocal les Callas's'roles – Groupe Femmes d'origine étrangère – GTKB – Gynaika – Holebifederatie – Infor-Veuwege et ses sections régionales – Integratiedienst Oostende – Intercultureel Centrum De Centrale – Intercultureel Netwerk Gent – Interface 3 – Katholieke Bond Gepensioneerden Kempen (KBG) – Katholiek Vormingswerk voor Landelijke Vrouwen (KVLV) – Kristelijke Arbeiders Vrouwenbeweging (KAV) – Kunst in de Stad – La Bobine – La Maison de la Laïcité – La maison maternelle "Espoir" – Ligue des Familles – La maison maternelle "Le Kangourou" – La Mutualité Neutre – La passerelle – La régionale Picardie Laïque – La voix des Femmes – La Zäïroise et ses soeurs – Le centre culturel Marius Staquet – Le conseil de Prévention – Le Gerموir – Le Monde selon les femmes – Le planning familial "La Famille Heureuse" – Le collectif "femmes sans frontières" – Leren Ondernemen – Les mutualités socialistes (section MJT) – Les Parolesses – LinC Lesbisch in Se – Maison d'accueil des Sans logis–Femmes – Maison du Pain – Marianne du PTB-PBW – Markant – Mondiale Raad Hoogstraten – Mouvements des femmes-29 rue blanche – Média Femmes Internationles – Mensenbroeders – Nadezhda en Club Moeders Oostende – NADI – Nederlandstalige Vrouwenraad (NVR) – Oog in Oog – Oxfam Magazines du Monde – Oxfam Wereldwinkels – Pandora – Pax Christi Vlaanderen – Persephone – Plate-forme MMF de Charleroi – Plate-forme des mouvements féminins de Dinant-Philippeville – Plate-forme namuroise de la MMF – Plate-forme namuroise de la MMF – Platform Wereldvrouwenmars Kempen – Politiezone Gent Maatschappelijke Cel – PPCA – Protestants Sociaal Centrum Antwerpen – Provinciaal Integratiecentrum Roeselaere – Qu'est-ce qu'elles font ? (XL) – Réseau belge de lutte contre la pauvreté – Réseau de lutte contre la pauvreté en Wallonie et en Flandre – Sappho l'dire, émission radio – Service d'accueillant-e-s d'enfants conventionné-e-s – Sirenler – Sociale Dienst Vreemdelingen Oostende – Socialistische Vooruitziende Vrouwen (VIVA–SVV) – Sofia – Soroptimist – Solidarité mondiale – SOS Viol – Stad Gent Project Telealarm – Stad Diest – Stad Leuven – Stad Oostende – Stad Roeselare – Stedelijke Emancipatieraad Brugge – Stedelijke Werkgroep Emancipatiebeleid Roeselare – Stedelijke Emancipatieraad Sint-Niklaas – Stedelijke Raad Ontwikkelingssamenwerking Oostende – Steunpunt Gelijke Kansenbeleid – Steunpunt Vluchtelingen Roeselare – 't Vergiet – Une femme-Un homme d'Ecolo – Université des Femmes – Vie Féminine – Vivre ensemble – Vitamine W – VLD-vrouwen – Volens – Vormingplus Kempen – Vrouwenhuis Roeselare – Vrouw en Maatschappij CD&V – Vrouwenkamer Diest – Vrouwen Overleg Komitee (VOK) – Vrouwenraad Herentals – Vrouwensolidariteit Oostende – Vrouwentongen – Welzijnszorg – Wereldcentrum (Steunpunt voor Mondiale Vorming in Oost-Vlaanderen) – Wereldsolidariteit – Werkgroep Gender & Vrede – Young Women Christian Association of Belgium YWCA-MWASI – YWCA belge branche francophone – Zij-kant SP.a.

# COORDINATIONS RÉGIONALES MMF WALLONIE - BRUXELLES

## **Ans**

Marcelle Hoens, 28 Rue des Nations Unies, Allieur  
04 246 21 22 • raymond.hoens@teledisnet.be

## **Ath**

Anne-Florence Delannay, " Le Palace " Grand Place,  
7800 Ath • 068 26 99 92 • mca@ath.be

## **Brabant Wallon**

Jacqueline Lembourg, 3 Rue Belotte, 1490 Court-  
Saint-Etienne • 010 62 10 40 • j.lembourg@ccbw.be

## **Bruxelles**

Lara Lalman, 34 Rue de la Tulipe, 1050 Bruxelles  
0479 67 33 10 • laralalman@hotmail.com

## **Charleroi**

Marie-Christine Lothier, 13 Av.Général Michel,  
6000 Charleroi • 071 32 77 42 • charleroi@entraide.be

## **Dinant-Philippeville**

Véronique Vincent, 9 Place des Combattants, 5650  
Walcourt • 071 66 24 89  
Vincent.Veronique@mutsoc.be

## **Hesbaye**

Rachelle Lejeune-Doyen, 48A Rue Nationale,  
4300 Waremme • 019 32 22 42  
rachelle.doyen@belgacom.net

## **Liège**

Annick Martin, 21 Rue Jean Lamoureux 4040 Herstal  
04 341 63 49 • amartin.fps@fmsslige.be

## **Luxembourg**

Annick Burnotte et Gisèle Louis • 063 22 56 25 ou  
061 25 58 66 • vfluxembourg@belgacom.net ou  
louis\_gisele@yahoo.fr

## **Mons**

Jenny Strens, 44 Rue de la Grande Triperie, 7000  
Mons • 065 84 73 22 • femmesenmarche@mons.be

## **Mouscron-Comines**

Patricia Mercier, 10 Rue du Val • 7700 Mouscron,  
056 85 65 84 • fps.patricia@skynet.be

## **Namur**

Danièle Hacardiau, 7 Rue aux Plantains, 5000 Jambes  
• 081 729 384 • espace.pluriel@mutsoc.be

## **Région du Centre**

114 Rue Ferrer, 7170 La Hestre • 064 279 313  
ed.permanente.cs@mutsoc.be et Fps.cs@mutsoc.be

## **Verviers**

Anne-Marie Jaspar et Jeannine Gerlach • 087 47 43 04  
087 56 01 19 • jeannine.ger@versateladsl.be et  
anne\_jaspar@hotmail.com

# Plan d'action belge de la MMF - WVM 2005

8 mars 2005

Lancement public de la Charte simultanément  
dans le monde • Marches à relais en Belgique  
du 4 au 13 mars 2005

28 et 29 mai 2005

Grand rassemblement européen à Marseille

30 et 31 mai 2005

Relais mondial de la Charte arrive en Belgique

16 octobre 2005

Confêttia: Fête des Femmes au Palais des Beaux-Arts à  
Bruxelles et une marche nationale de la MMF dans le  
centre de Bruxelles

17 octobre 2005

24h de solidarité mondiale des femmes et d'actions  
contre la pauvreté et la violence. Action symbolique de  
12h-13h à la Grand' Place de Bruxelles

## Marche à relais - Wallonie

Vendredi	4 mars	Mouscron - Tournai - Ath <i>Rencontre avec la Flandre Occidentale</i>
Samedi	5 mars	Mons Brabant-Wallon : Tubize - Nivelles - Jodoigne
Dimanche	6 mars	<i>Rencontre entre le Brabant wallon et le Brabant flamand</i>
Lundi	7 mars	Verviers : <i>Rencontre avec des délégations de la communauté germanophone, des Pays-Bas et de l'Allemagne.</i>
<b>Mardi</b>	<b>8 mars</b>	<b>La Charte est rendue publique nationalement à Amazone</b> / Luxembourg : Arlon <i>Rencontre avec le Grand Duché du Luxembourg et la France / Bruxelles Marche régionale bruxelloise</i>
Mercredi	9 mars	Liège
Jeudi	10 mars	Limbourg : Hasselt <i>Rencontre avec Liège et Verviers</i>
Vendredi	11 mars	Namur
Samedi	12 mars	Dinant-Philippeville : Treignes - Mariembourg
Dimanche	13 mars	Charleroi - La Louvière

## Marche à relais - Flandre

Vendredi	4 mars	Flandre Occidentale : Ostende et Roeselaere <i>Rencontre avec Mouscron</i>
Samedi	5 mars	Flandre Occidentale, Flandre Orientale : Gand
Dimanche	6 mars	Brabant flamand : Louvain <i>Rencontre avec le Brabant wallon</i>
Lundi	7 mars	Anvers
<b>Mardi</b>	<b>8 mars</b>	<b>La Charte est rendue publique nationalement à Amazone</b> / Luxembourg : Arlon <i>Rencontre avec le Grand Duché du Luxembourg et la France / Bruxelles Marche régionale bruxelloise</i>
Mercredi	9 mars	Sint' Niklaas
Jeudi	10 mars	Limbourg : Hasselt <i>Rencontre avec Liège et Verviers</i>